

République française

Département de la LOZÈRE

Commune d'ISPAGNAC

Séance du mardi 10 octobre 2023

Date de la convocation: 02/10/2023

Membres en exercice : 15

dix octobre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gérard PÉDRINI,

Présents : 13
Représentés : 1

Présents : Gérard PÉDRINI, Alice MEYRIGNAC, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Fortuné MOURGUES, Sylvain MOLINES, Emilie QUIOT, Alexis MOL, Guy BOISSEROLLES, Yannick RENEUVE

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Représentée : Judith GUITTET représentée par Alexis MOL

Excusée : Martine PEDULLA

Secrétaire de séance : Alice MEYRIGNAC

Objet : ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° DE_2022_027 : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES À COMPTER DU 11 OCTOBRE 2023 - DE_058_2023

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de compléter la délibération n°DE_2022_027 en date du 29 mars 2022 fixant les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ou à la majorité des votants :

-- DÉCIDE de fixer les tarifs comme suit pour toute location intervenant à partir du 11 octobre 2023 :

	TARIFS LOCATION ASSOCIATIONS				TARIFS LOCATION PARTICULIERS / AUTRES DEMANDES		
	A l'année Hors week-end et dans la limite d'une activité hebdo	Week-end Du vendredi 17h au lundi 9h	1 journée week-end Samedi ou Dimanche LOTI COMPRIS	1 journée en semaine	Week-end Du vendredi 17h au lundi 9h	1 journée supplémentaire Vendredi ou Lundi	1 journée en semaine
Centre Culturel « Michel VIEILLEDENT »	180 €	150 €	75 €	De la veille 17h au lendemain 9h 50 €	Grande salle uniquement	250 €	De la veille 17h au lendemain 9h
	Salle des associations comprise				Avec salle des associations	275 €	60 €
Salle des associations – Centre Culturel	60 €			15 €			30 €
Salle multimédias	50 €			20 €			40 €
Salle polyvalente du Pavillon	80 €			De 8h à 21h 20 €			De 8h à 21h 60 €
Bibliothèque Municipale	80 €						

- Gratuité des salles communales pour les réunions administratives (dont les réunions à caractère politique).

- Gratuité pour les écoles de la Commune de la salle multimédias et de la salle polyvalente du Pavillon.

CENTRE CULTUREL :

- Gratuité pour les écoles de la Commune (Père Noël, fêtes des écoles, activités en semaine).
- Gratuité pour les associations faisant une animation gratuite sans débit de boissons temporaire (dans la limite de 2 par année civile).

BARNUM 3 mètres x 8 mètres : (montage à la charge du demandeur)

- Associations : (priorité de prêt aux associations d'Ispagnac)
Gratuité

- Particuliers / autres demandes :
Journée : 50 €
Week-end : 75 €

POUR TOUTE LOCATION ET PRÊT :

Caution ménage (sauf barnum) : 200 € (le ménage doit obligatoirement être fait)

Caution dommages : 800 €

N.B. : 2 chèques séparés.

-- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces pouvant intervenir.

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Alice MEYRIGNAC
Secrétaire



Gérard PÉDRINI
Maire d'Ispagnac



Acte rendu exécutoire le : **12 OCT. 2023**

Et publication ou notification le : **12 OCT. 2023**